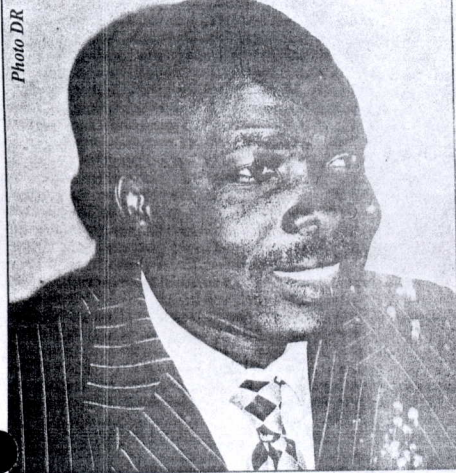


Interview avec le Président de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin

La Ldcb place la vulgarisation en tête des priorités

Dans le cadre des manifestations du dixième anniversaire de la Ligue pour la défense du consommateur béninois (Ldcb), le président de l'association Romain A. Houéhou s'est confié à notre rédaction. L'occasion pour lui de dresser un bilan. Voici la teneur de cet entretien.



M. Houéhou tient à marquer l'anniversaire de la Ligue

La Ldcb a fêté ses 10 ans le 20 Février dernier, quel bilan pouvez vous faire ?

Romain A. Houéhou : Pendant les 10 ans que la LDCB a existé, nous avons réussi à inscrire dans la tête des béninois la nécessité qu'ils ont de se reconnaître en tant que consommateurs et non en tant que simples citoyens. Ceci nous paraît fondamental parce que les consommateurs ont des droits qu'ils ignorent pour la plupart face aux marchés. La Ldcb que nous présidons a vulgarisé les principaux droits reconnus par les Nations unies aux consommateurs. Nous avons également éduqué le consommateur béninois à être plus critique, plus vigilant et plus responsable face aux commerçants et aux producteurs. Nous avons aussi défendu les intérêts des consommateurs en les représentant dans les instances de prise de décision au niveau national et international. Face aux grandes crises de consommation, en terme de qualité et de coût, nous avons plaidé pour une consommation socialement plus responsable et économiquement plus juste à travers des actions de terrain (marchés) pour une meilleure protection des intérêts des consommateurs. Au regard de nos réalités nationales nous avons œuvré pour que le législateur dote notre pays d'une loi portant protection du consommateur en République du Bénin. C'est avec

plaisir que cet important instrument juridique, soit aujourd'hui voté par le parlement et promulgué par le chef de l'Etat. Malgré toutes ces réalisations et face aux nombreux problèmes de consommation, la Ldcb estime qu'elle n'a pas encore réussi à assainir les moeurs de consommation en République du Bénin. Elle a par contre, jeté les bases en terme d'éducation, de plaidoyer pour une meilleure protection du consommateur dans notre pays. 10 ans c'est peu dans la vie d'une institution mais c'est également beaucoup lorsqu'on sait que toute une équipe travaille pour faire du social essentiellement.

Quelles sont les manifestations prévues pour célébrer ce 10^{ème} anniversaire ?

Après ce long parcours, il nous a paru nécessaire de marquer une pause et de restituer aux consommateurs béninois les acquis de l'organisation et ses perspectives d'avenir. Dans ce cadre, nous envisageons tester le niveau d'engagement de la presse aux côtés de la Ldcb sur le chantier de la protection du consommateur à travers un jeu concours dénommé « meilleur journaliste engagé dans la protection du consommateur au Bénin ». Ce jeu sera primé par un ordinateur portable et la cérémonie de remise de ce prix sera organisée le 14 mars

prochain à Cotonou. A cette occasion, une présentation du bilan des activités menées par la Ldcb sera faite et nous procéderons au lancement officiel du site de notre organisation. Rappelons que le 14 mars est la veille de la Journée mondiale du consommateur. Notre cérémonie de remise du prix du Meilleur Journaliste engagé dans la protection du consommateur au Bénin sera donc couplée avec l'annonce des manifestations entrant dans la journée mondiale du consommateur dont le thème pour 2008 est : « Non à l'obésité infantile ». Je ne pourrai pas faire un bilan sans remercier la presse sous toutes ses formes. Elle nous a accompagné et nous sommes en train de prendre des dispositions pour qu'elle nous accompagne mieux à l'avenir. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les partenaires qui nous ont accompagné tout au long de ces 10 années.

Quelle pensée avez-vous à l'endroit de vos compatriotes ?

Je voudrais pour finir remercier tous les consommateurs béninois pour leur patience, leur patriotisme. Merci également à tous ceux qui ont souffert et qui n'ont pas troublé l'ordre public. C'est pourquoi je voudrais les inviter à faire confiance à leur association et à mieux la soutenir. Je voudrais par ailleurs les inviter à être plus critique vis-à-vis du marché. Aujourd'hui, la consommation devient de plus en plus complexe et il est important que le consommateur de Dassa, de Parakou, de Natitingou, de Lokossa, de Porto-Novo et de Cotonou sache qu'il y a une association qui peut le protéger et qu'il a le droit de lui adresser toutes ses plaintes sans quitter sa localité. Il a besoin tout simplement d'aller sur le site de son association et d'y déposer sa plainte. La prochaine bataille qu'il faudra gagner ensemble, c'est la connaissance par tous de ses droits en tant que consommateur. Nous avons aujourd'hui une loi qui nous protège et il est de notre responsabilité de la faire connaître pour mieux défendre nos intérêts économiques, sociaux et surtout mieux protéger notre environnement.

Propos recueillis par
Louis-Marie Abaloufey

Elections communales et municipales d'avril 2008

Plaidoyer en faveur d'une représentativité des femmes

A travers un communiqué, le collectif des femmes des associations et des Ong dénonce la portion congrue qui est réservée à la gente féminine dans le cadre du positionnement dans les partis politiques en vue des élections locales, municipales et communales d'avril 2008. Le collectif fait remarquer que le processus de positionnement sur les listes des alliances de partis et de partis est déjà avancé dans plusieurs régions, notamment dans les communes de Ouidah, de Zangnanando, et de Bohicon. Et, pour une fois encore les femmes sont reléguées. Par exemple, le col-

lectif expose le cas d'Abomey, où sur la liste d'une alliance de partis politiques, la seule candidate a été positionnée suppléante du dernier titulaire. Ailleurs dans la Donga, le problème se pose autrement. Au nom de la religion, les femmes sont interdites d'exercer leurs droits civiques et elles sont tenues de donner procuration aux hommes qui votent à leur place. Face à cette situation, le collectif des Ong présidé par Geneviève Boco Nadjio et Léontine Idohou en appelle au sens de responsabilité des partis politiques et des associations de développement. Il plaide pour un

engagement accru des organisations de la défense des droits de l'homme pour un combat juste et égalitaire. Que chacun se mobilise pour exiger la nécessaire participation des femmes à la gestion de la chose publique, gage d'un développement durable, harmonieux et équitable, à indicé la même source. Espérons que les jours qui nous séparent de ces échéances amènent les dirigeants politiques à entendre les cris d'alarmes de ces femmes qui sont par ailleurs des agents incontournables de développement.

Christian Etèkpo

Après le report des élections

La date butoir de dépôt des dossiers de candidature repoussée

La décision a été prise par la Cena. La date de clôture des dossiers de candidature est désormais fixée au vendredi 14 mars 2008 à minuit pour les élections des membres des conseillers de village et de quartiers de ville et au dimanche 9 mars 2008 à minuit en ce qui concerne le renouvellement des conseillers municipaux et communaux. Lire les communiqués qui consacrent ce report qui intervient après une nouvelle convocation du corps électoral au dimanche 20 avril 2008.

Le président de la Commission électorale nationale autonome (Cena) communique :

En raison de la convocation du corps électoral, par le Président de la République, pour le 20 avril 2008 et en application des dispositions de la Loi N° 2007-28, la date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les élections des membres des conseils communaux ou municipaux est reportée au dimanche 9 mars 2008 à minuit. Les dossiers seront reçus par les Commissions électorales départementales (Ced) ou les Commissions électorales communales (Cec) pour compter du 5 mars 2008.

La déclaration de candidature doit comporter :

- Le titre de la liste
- Les nom, prénoms, profession, domicile, date et lieu de naissance du candidat et de son suppléant
- La commune à laquelle elle s'applique
- Une déclaration sur l'honneur de chaque candidat et de chaque suppléant, précisant qu'il ne tombe pas sous le coup des conditions d'indéligibilité prévues par la loi.

- Une copie certifiée conforme de la carte d'électeur du titulaire et du suppléant prouvant qu'ils sont inscrits sur la liste électorale du village ou du quartier de ville de l'arrondissement concerné par l'élection

- Un certificat de nationalité, un extrait de casier judiciaire, un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu et un certificat de résidence.

Par ailleurs, chaque candi-

dat titulaire ou son mandataire devra verser dans les deux jours qui suivent la déclaration, auprès de tout receveur percepteur du Trésor un cautionnement fixé à vingt mille (20.000) francs.

Pascal D. Todjinou

Le Président de la Commission électorale nationale autonome (Cena) communique :

En raison de la convocation du corps électoral, par le Président de la République, pour le 20 avril 2008 et en application des dispositions de la Loi N° 2007-28, la date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les élections des membres des conseils de village et de quartiers de ville est reportée au vendredi 14 mars 2008 à minuit. Les dossiers

seront reçus par les Commissions électorales communales (Cec) pour compter du 5 mars 2008.

La déclaration de candidature doit comporter :

- Un acte de naissance ou de jugement suppléant ou la preuve que le candidat a engagé la procédure d'obtention dudit jugement suppléant
- Une copie certifiée conforme de la carte d'électeur du candidat
- Un certificat de résidence

Par ailleurs, chaque candidat titulaire ou son mandataire devra verser dans les deux jours qui suivent la déclaration, auprès de tout receveur percepteur du Trésor un cautionnement fixé à deux mille (2.000) francs.

Pascal D. Todjinou

Communiqué du conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni en séance extraordinaire ce jour mardi 04 mars 2008 sous la présidence effective du président de la République, chef de l'Etat, chef du Gouvernement.

Au cours de ladite séance, le gouvernement a examiné la requête du bureau de la Commission électorale nationale autonome (Cena) sur le report des élections des membres des conseils municipaux et communaux et des membres du conseil de village et des quartiers de ville initialement prévues pour le dimanche 13 avril 2008. Après analyse et en vue de respecter les délais légaux et de garantir la transparence du scrutin, le gouvernement a décidé du report dudit scrutin.

En conséquence, le corps électoral est convoqué à nouveau pour le dimanche 20 avril 2008. Par ailleurs, le gouvernement invite tous les acteurs du processus électoral à tout mettre en œuvre afin que cette échéance soit scrupuleusement respectée.

Cotonou, le 4 mars 2008

Suite aux menaces de privatisation du Cnsr. Les travailleurs s'insurgent contre toute mesure de bradage de leur société

Les travailleurs du Centre national de sécurité routière (Cnsr) sont mécontents. Ils s'insurgent en effet contre le projet de concession du Cnsr, actuellement en gestation. Ils l'ont fait savoir au cours d'un point de presse qui a eu lieu le mardi 4 mars dernier à la Bourse du travail à Cotonou. Procédant à l'ouverture de la cérémonie, le secrétaire général de la centrale syndicale des travailleurs du Bénin (Cstb), Paul Essé Iko, a tenu à mettre en garde l'Etat qui selon lui, à travers cette mesure de privatisation ne va que mettre en pâture des centaines de travailleurs qui ont déjà accumulé plus de 20 ans de carrière. « Il serait aberrant et même criminel de rendre aux privés, une société dont les recettes ont passées de 23 milliards de Fcfa à plus de 2 milliards de Fcfa », a-t-il laissé entendre. Le secrétaire général du comité syndical d'entreprise (Cse), Antoine Avocetien a quant à lui, dans une démarche explicative fait la genèse de cette structure qui selon lui est un établissement public à caractère administratif et social créé par le décret N°

87-442 du 29 décembre 1987, afin de prévenir les risques d'accident de circulation. Il a en outre balayé du revers de la main tous les éléments servant à liquider le Cnsr avant de démontrer preuve à l'appui son réelle évolution dans l'espace régional. « Tenant compte des progrès du Bénin en matière de sécurité routière malgré les spécificités d'un trafic routier favorisant la matière en puissance des accidents de la circulation de nos routes, l'Uemoa inscrit dans ses actions la mise

en œuvre d'un programme sous-régional dont le Bénin sera le leader », a-t-il dit. Et curieusement, a-t-il ajouté, c'est pendant que le Cnsr fait école et suscite admiration dans la sous-région, que des pseudo patriotes sous le couvert d'une agence de visite technique (Avt), forcé, signature de son arrêt de mort. Pratique qui selon lui, doit être découragée à l'ère du changement.

Aziz Fondo (Coll)

BLAQUE

Les monastères grecs

Ça se passe en Grèce dans la région des Météores, là où l'on trouve ces monastères perchés tout en haut de rochers, complètement inaccessibles par les moyens classiques. Le seul moyen d'accéder au monastère est de monter dans un panier suspendu qui sera tiré en haut par plusieurs moines... Un touriste qui voulait aller voir comment c'était là haut, monte dans la nacelle et se fait treuiller. A mi-parcours, ayant certainement le vertige, il panique un peu et son regard se porte sur la corde qui tracte la nacelle. Il remarque que c'est une vieille corde et qu'elle commence à s'effiloche. Alors d'une voix tremblante, il s'adresse au moine qui l'accompagne et lui demande s'ils changent souvent la corde de la nacelle. Et le moine répond :

« A chaque fois qu'elle casse... »